

convenait de préférer une capitulation avantageuse aux peuples et honorable aux troupes, à une défense qui ne pouvait retarder que de quelques jours la perte du pays.

Le 7 au matin, le colonel Bougainville fut envoyé proposer au général Amherst une suspension d'armes pour un mois. Ce général s'y étant refusé, on lui envoya proposer, par le même officier, la capitulation dont on avait lu le projet, dans l'assemblée de la veille. Il minuta, à la marge, ce qu'il voulait accorder, refuser, ou modifier : il accorda presque tout, excepté les honneurs demandés pour les troupes françaises, voulant qu'elles missent bas les armes, livrassent leurs drapeaux, et ne servissent pas, durant la guerre. Cet article paraissant humiliant, on envoya d'abord le colonel de Bougainville, et ensuite M. de La Pause faire des représentations ; mais elles furent inutiles, M. Amherst ne voulant se départir en rien de sa première détermination.

Le chevalier de Lévis, au nom des troupes qu'il commandait, présenta un mémoire au gouverneur, le priant de rompre toute négociation avec le général anglais, et de prendre la résolution de faire la défense la plus vigoureuse, quelque peu d'apparence qu'il y eût de réussir ; ou de permettre aux troupes de se retirer dans l'île Sainte-Hélène, pour y soutenir, jusqu'à la dernière extrémité, l'honneur des armes de France.

Le marquis de Vaudreuil répondit que l'état des affaires ne permettait pas de rejeter les conditions du général anglais ; qu'il devait les accepter, pour l'avantage du pays dont le gouvernement lui avait été confié ; et qu'il ordonnait à M. le chevalier de Lévis de s'y conformer. Ce dernier, pour épargner aux troupes une partie de l'humiliation qu'elles allaient subir, leur ordonna de brûler leurs drapeaux ; ce qu'elles firent, sur-le-champ.